Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260428-2026_04_36-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-04-36
28 avril 2026

Date de convocation : Mardi 21 avril 2026	*Le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Absents excusés : 1 Votants : 10	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absente excusée : GRALL Marie-Catherine* *Mme MINGAM Gwénaëlle été désignée comme secrétaire de séance.*

Objet : vote des subventions 2026

Ne participent pas au vote : Marie DALLE membre de l'association Haut Leon Football Club et dont le mari est président au Comité d'animation, Xavier AUFFRET membre du comité d'animation, Nolwenn GUILLARD dont le mari fait partie du bureau de l'association Haut Leon Football Club, Alain BRU membre du bureau de l'association Plaisir de lire.

Après étude des différentes demandes, et sur proposition de la commission « Vie associative et scolaire - Enfance Jeunesse - ALSH », il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour 2026 comme suit :

- Comité d'animation de Plougar : 800 €
- Entente Bro Léon Hand Ball: 1000 €
- Association « Bodilis Plougar Tennis de table » : 200 €
- Association « Rando Gwikar » : 400 €
- Association « Gas Saint Thivisiau » : 180 €
- Association « Plaisir de lire » : 900 €
- Société de chasse de Plougar : 300 €
- Association Fléchettes Le Diwall : 250 €
- Riverains de la BAN : 100 €
- Association « Don du sang Landivisiau » : 50 €
- Rêves de clown : 50 €
- CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) 29 : 50 €
- Solidarité Paysans : 50 €
- Prévention routière : 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité (10 votants, 0 abstention, 10 voix exprimées, 10 voix pour, 0 voix contre)

- Attribue les subventions telles que présentées ci-dessus

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026 de la commune.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*Mme MINGAM Gwénaëlle* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 30 avril 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 30 avril 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.